

COMMUNE DE SEEZ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU TELESIEGE DE CHARDONNET PAR UN TELESIEGE DEBRAYABLE 6 PLACES.

En exécution de l'arrêté municipal n°2023 – 005, il sera procédé à une enquête publique du Lundi 20 février 2023 au Mardi 21 mars 2023 sur l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation d'exécution des travaux de remplacement du télésiège de Chardonnet par un télésiège débrayable 6 places.

Monsieur Denis BLAISE est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Séez du Lundi 20 février 2023 au Mardi 21 mars 2023, au service BIS = Bureau Information Services : du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30, au 25 rue Célestin FREPPAZ 73 700 SEEZ

Le dossier informatique sera accessible sur les ordinateurs de la médiathèque de Séez : Mardi : 16h – 18h30 ; Mercredi : 10h – 12h / 16h – 18h30 ; Jeudi : 10h – 12h ; Vendredi : 16h – 18h30 ; Samedi : 10h – 12h / 16h – 18h30 au 9 rue Saint-Pierre 73700 SEEZ,

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site internet de la commune www.seez.fr et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairie de Séez, ou par voie postale en mairie à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, ou à l'adresse : accueilbis@seez.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales les Lundi 20 février 2023 de 09h00 à 12h00, Mardi 7 mars 2023 de 15h00 à 19h00 et Mardi 21 mars 2023 de 14h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur établit dans un délai de trente jours un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations et propositions recueillies et consigne dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, et qui sera tenu à disposition du public pendant un an à la mairie de Séez et consultable sur le site de la commune : www.seez.fr

Toutes informations concernant le projet ou le déroulement de l'enquête peuvent être demandées sur rendez-vous auprès de Monsieur le Maire.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur demande et à ses frais obtenir communication de l'étude d'impact auprès de Monsieur le Maire.